

ABONNEMENT

SAUMUR	
En au	25 fr.
En 6 mois	13
En 12 mois	7
Poste	
En au	30 fr.
En 6 mois	15
En 12 mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4. place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JUIN

LE BAPTÊME CIVIL

On n'invente rien : la bêtise humaine elle-même n'est pas capable de sortir du petit cercle où elle tourne depuis des mille ans, et revient toujours sur ses vieilles traces.

Mais, si l'on n'invente pas, on perfectionne. Le baptême civil qui, depuis la grande Révolution, se perpétuait comme le Carnaval dans quelques communes du Midi, a fait rêver les conseillers municipaux de Saint-Denis. Et pour donner à la faveur des âmes radicales un nouveau sujet d'exaltation, les bons édiles ont jugé qu'il ne suffisait pas d'acclimater aux rives du Rouillon les joyeuses mascarades méridionales.

Presque tous les conseillers de Saint-Denis sont des pêcheurs de profession, et l'on sait que la pêche à la ligne développe, exaspère même, la faculté de réfléchir, et favorise merveilleusement l'étude approfondie des grandes questions sociales et des problèmes philosophiques.

Un jour donc, entre deux goujons, ces bons édiles songèrent à la maison d'en face, où l'on persiste à laver la faute originelle sous l'eau sainte du sacrement. Et cette pensée les attrista.

Mais un goujon ayant mordu encore, l'idée d'une concurrence possible leur apparut et les rasséra.

Ils résolurent de jouer cette concurrence. Pour administrer le sacrement civil, il fallait un prêtre civil : le maire, ou l'un de ses adjoints, les vicaires à défaut du curé.

Voici comment la tradition tintamaresque des petits baptêmes radicaux, célébrés en famille, s'élargit et s'élève à Saint-Denis à la hauteur d'une institution, avec concours de

l'autorité, carillon, musique et phrases sacramentelles.

Un travail reste encore à faire, dont les braves gens ne semblent pas comprendre l'urgence : la création d'un calendrier nouveau. Car le nouveau coiffé du bonnet phrygien ne peut, sans ridicule, recevoir d'un de ses parrains le nom d'un de nos vieux saints démodés, et s'appeler Anatole ou Ernest.

Je sais bien qu'il y a les noms en us. Mais ils ne conviennent pas à tout le monde. Le nom de Brutus, par exemple, peut froisser dans leur amour-propre beaucoup de mamans qui ignorent l'histoire romaine.

Une idée ! Si l'on appelait tous les garçons Chion, toutes les petites filles Ducollette ? Il y aurait là matière à de nombreuses confusions ; mais, outre que cela favoriserait en France l'épanouissement du quiproquo et du vaudeville, ce serait singulièrement démocratique.

L'égalité dans le nom de baptême ! Quelle réforme ! Pourquoi celui-ci se cambre-t-il dans la grâce de son fier prénom, Arsène, Théophraste, Alexandre, celui-là s'en va-t-il courbé sous la vulgarité de l'un de ces vocables sans relief : Pierre, Jean, Jacques ou Mathurin ?

Au nom des grands principes on ne peut baptiser nos fils que d'un nom uniforme, faisant passer sur leurs têtes le niveau de l'appellation commune. Et quand on désaffectera la vieille église gothique, tombeau des rois de France, pour y installer la Justice de Paix de Saint-Denis, on n'admettra à y prêter serment que les démocrates baptisés Chion, et les gracieuses Ducollettes.

LOUIS GUAYS.

Les journaux sont remplis de détails sur l'arrivée à Dresde de M. de Bismarck.

Jamais Dresde, même pour les fêtes du Jubilé de la maison royale, ne fut aussi richement décorée et pavoisée.

En acclamant l'ancien chancelier, les Allemands protestent évidemment contre l'Empereur ; car jamais l'antagonisme n'a été plus vif qu'aujourd'hui entre le souverain et celui qu'il a chassé du pouvoir.

Il paraît donc avec évidence que l'Allemagne n'est pas satisfaite de la direction imprimée aux affaires publiques par le monarque agité qui est son maître, et qu'elle regrette de plus en plus l'homme d'État redoutable qui a joué un rôle prépondérant dans la constitution de l'empire.

Nous Français, nous faisons peu de différence entre Guillaume et Bismarck. Tous deux furent, sont et seront nos ennemis ; et nous les unissons dans les mêmes appréciations, lorsque nous tournons nos yeux vers l'Alsace-Lorraine.

Mais nous ne pouvons que nous féliciter en voyant les divisions produites de l'autre côté du Rhin par l'antagonisme de l'Empereur et de l'ancien chancelier.

LE DUEL MORÈS-CRÉMIEU

Le National a publié hier soir la note suivante :

« Le duel qui avait été annoncé pour aujourd'hui, entre le capitaine Crémieu-Foa et le marquis de Morès, n'aura pas lieu. Les témoins des deux adversaires, réunis ce matin pour examiner l'affaire en détail, ont reconnu qu'il n'y avait pas motif de rencontre. »

Le Temps donne cette autre version :

« Chez le capitaine Crémieu-Foa on nous informe que le duel n'a pu avoir lieu aujourd'hui, M. Crémieu-Foa ayant reçu de ses supérieurs l'ordre de rejoindre son régiment à Meaux. »

« M. Crémieu-Foa aurait quitté Paris à deux heures. »

DÉTOURNEMENTS DE PIÈCES MILITAIRES

Grenoble, 21 juin. — Un maréchal des logis de gendarmerie des Hautes-Alpes, décoré de la médaille militaire, est actuellement détenu à la prison militaire de Grenoble sous une accusation grave.

Il aurait détourné des pièces de mobilisation.

L'instruction dure depuis deux mois. Ce sous-officier est marié et père d'une fille de 12 ans.

GRAVES QUERELLES

On écrit de Limoges : « Des scènes de violence très regrettables se sont produites depuis quelques jours entre plusieurs jeunes gens de la ville et des officiers du 20^e dragons. »

« La cause première en est dans un échange de témoins entre M. Morterolles d'Arthégéras, un sportsman très connu dans la région, et M. le lieutenant Chambon. Un duel très rigoureux devait avoir lieu à la frontière ; l'arme choisie était le revolver d'ordonnance. »

« M. le lieutenant Chambon et ses témoins, deux autres officiers du 20^e, n'ayant pu obtenir la permission de s'absenter, les amis de M. Morterolles écrivirent une lettre dans laquelle ils tenaient leur client dégagé de toute obligation envers celui qu'il avait offensé, « M. Chambon ne jugeant pas à propos de mettre à exécution le procès-verbal signé par ses témoins. »

« Mardi soir, M. Chambon, rencontrant, au cirque de la place de la République, M. Hubert Texier, qui avait assisté son adversaire, sollicita une explication sur la phrase que nous venons de citer, et comme M. Texier répondait qu'il ne pouvait la fournir en l'absence du deuxième témoin, le lieutenant le frappa violemment à la figure. »

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÈRE.

VI

L'INVASION DU CHATEAU

Les fatigues de cette aventure ne laissaient aucune trace sur la personne du commissaire. Arrivé sans malencontre au Lude avec son compagnon, il montrait une activité, une énergie incompréhensibles. Il étonnait le général Canceaux lui-même. Une seule personne ne s'y trompait pas, et, loin de l'admirer, se faisait une obligation de le surveiller et de le contrecarrer, car l'issue de ses efforts devait être un crime.

Cet homme possédait maintenant la clef du quartier-général des chouans ; il pouvait à son gré, à son heure, les surprendre par derrière leurs remparts, au cœur de leurs travaux, et son secret était d'autant plus sûr, qu'eux-mêmes ne soupçonnaient pas l'itinéraire dont ils comptaient faire usage.

Mais surprendre l'ennemi, enlever ses munitions, s'emparer de ses archives, planter le drapeau républicain au fronton de ces mu-

raillies rebelles, cette satisfaction ne venait qu'au second rang dans sa pensée. Il lui fallait mieux et plus que cela ! L'accomplissement de ses menaces contre le marquis, sa vengeance, ou plutôt sa haine assouvie, et par dessus tout la possession de la femme qu'il détestait et qu'il aimait le plus au monde !

Ce qu'on prenait pour de l'activité n'était que le résultat d'une fièvre continuelle qui lui dévorait la poitrine, lui desséchait le sang, rendait ses nuits sans sommeil, ses jours sans repos. Si le général n'eût opposé son expérience, son sang-froid à ses entraînements, malgré les chances incontestables de succès, la division républicaine eût subi un échec, car avant d'arriver au château et à ses issues, il eût fallu compter avec de nombreuses compagnies distribuées habilement dans tout le canton.

Il y avait cependant près de lui un œil que son courage factice, son héroïsme hypocrite n'abusaient pas. Ses imprudentes menaces, dans un moment de rage et de désespoir, restaient gravées dans l'esprit d'Hector. Ce n'était pas, comme les rapports qu'il supposait exister entre M^{lle} du Versant et le baron, de la jalousie qu'elles lui causaient, c'était de l'horreur.

Il détestait M. de Kermadec, mais il méprisait Brutus. Il ne se dissimulait pas que le premier était digne de cette noble fille, mais un sentiment d'insurmontable dégoût l'étouffait à la pensée qu'elle pût être souillée par le second. Il haïssait l'un tout en l'estimant, il méprisait l'autre sans se défendre à son égard d'un sentiment douloureux, qui lui poignait le cœur, comme si la honte de cet homme eût rejailli indirectement à un degré qu'il ne savait s'expliquer, sur lui-même.

Sa vie devenait insupportable ; en butte avec tant de courants opposés, il ne trouvait pas encore dans les péripéties multipliées de sa condition et de son grade assez d'éléments de distraction. Un dessein formellement arrêté le préoccupait d'ailleurs par dessus tout : déjouer les projets de Brutus contre les hôtes du château.

Pour réussir, il fallait s'attacher à sa personne, surmonter l'impression, la répulsion, la crainte qu'il lui inspirait ; ne pas le quitter, afin de suivre sa pensée en même temps que ses actes. Les circonstances le servirent.

Sous sa nature féroce, égoïste, le commissaire extraordinaire possédait une habitude, une intelligence instinctive des hommes ; il ap-

préciait parfaitement leur valeur. La conduite du capitaine durant leur expédition lui avait prouvé que c'était là un de ceux sur lesquels il pouvait s'appuyer et compter, tant que le devoir l'enchaînerait à lui. Il se l'était fait attacher comme aide-de-camp pour le temps que durerait sa mission dans le Maine. Dès lors, ces deux êtres si différents ne se séparèrent plus.

Hector assista ainsi à la discussion des plans combinés pour la ruine des chouans et pour la prise du château, leur point le plus extrême dans cette direction de la carte. Les instructions pressantes envoyées à Brutus insistaient sur l'urgence de frapper de ce côté un bordement des insurgés dans le reste du Maine et dans la Touraine.

Le huitième jour après l'évasion des deux condamnés, on se mit en campagne.

Quoique parfaitement organisés, les bleus éprouvèrent à deux lieues environ du Lude un échec qui ralentit leur marche et faillit les forcer d'ajourner leur expédition. Le pays, très accidenté, ne permettait pas de déployer les colonnes. Il fallait forcément Jéfiler dans des chemins creux, étroits, défoncés, ou traverser des portions de terrain généralement peu étendues, toutes encloses dans de grandes haies

Le lendemain, au même endroit, M. Chambon appelait par son nom M. Morterolles, qu'il voyait assis à une table du buffet, et, au moment où celui-ci se retournait, il le frappait également. L'heureuse intervention d'un officier supérieur de chasseurs à cheval empêcha M. Morterolles de faire usage de son revolver, qu'il avait sorti de sa poche.

ÉTRANGER

VOYAGE DU ROI ET DE LA REINE D'ITALIE EN ALLEMAGNE

Le roi et la reine d'Italie ont été reçus à Potsdam par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne. La foule les a acclamés.

Les fêtes officielles à l'occasion du séjour du roi et de la reine d'Italie ont commencé hier.

Pendant que l'impératrice et la reine Marguerite iront aujourd'hui visiter les curiosités de Berlin, l'empereur, le roi Humbert et le prince de Naples se rendront au polygone de Jüterbog où auront lieu d'intéressantes expériences de tir d'artillerie.

La ville de Berlin se prépare à faire une splendide réception aux souverains italiens. La municipalité a voté une somme de dix mille marks pour l'établissement d'une voie triomphale par laquelle passeront les souverains à leur retour du polygone de Jüterbog.

LE MARIAGE DU COMTE DE BISMARCK

Vienne, 24 juin.

Le prince de Bismarck, se rendant à la cérémonie nuptiale, vient de passer sur le Kohlmarkt et dans le Graben. Il porte l'uniforme de cuirassiers et le casque d'acier. Le prince répond par le salut militaire.

La curiosité de la foule se concentre exclusivement sur l'ancien chancelier, tandis que les autres personnalités passent inaperçues.

Au moment où la voiture du prince arrivait devant l'église, il s'est produit un petit incident.

Un ouvrier, qu'on dit être un serrurier, jeta dans la voiture un paquet de lettres. Le prince étonné se recula, tandis que son fils prenait le paquet et le jetait dans la rue.

A l'église on a beaucoup remarqué l'absence du comte Kalnoky. Parmi les assistants, l'ambassadeur de Russie, M. de Schauwaloff, et un grand nombre de magnats hongrois.

L'arrivée du prince de Bismarck a été saluée dans la rue par de bruyantes acclamations.

Le fiancé portait l'uniforme des dragons de la garde prussienne.

Après la cérémonie nuptiale, l'ancien chancelier a embrassé plusieurs fois la fiancée en versant des larmes de joie, puis il a serré son fils dans ses bras.

plantées sur d'énormes talus, dépassant souvent la hauteur d'un homme. Or, en dépit de leur expérience de cette guerre d'escarmouche, les officiers ni les soldats ne pouvaient se garder des ennemis invisibles cachés derrière ces terrassements, embusqués dans les fossés, et qui, tirant à l'affût, occasionnaient dans leurs masses des pertes considérables.

A un certain endroit, plus difficile par l'étranglement du terrain, où les obstacles se trouvaient multipliés sans doute à dessein, soit par les ornières creusées en travers de la voie, soit par des arbres jetés comme des barricades, le feu de ces tirailleurs insaisissables devint si rapproché, si meurtrier, qu'une compagnie républicaine, exaspérée, murmura, se débanda et se répandit, au risque d'y rester tout entière, dans les champs et les fourrés d'où venaient ces balles terribles. Vainement les chefs essayèrent de retenir les imprudents, l'élan était irrésistible.

— Autant mourir dans les champs que dans la route ! disaient les soldats.

Mais leurs agiles adversaires, rompus à cette tactique, étaient déjà loin, se ralliant à des signaux connus, pour renouveler la même manœuvre sur un autre point. (A suivre.)

Durant le parcours du temple au palais Palffy, les acclamations de la foule ont recommencé.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 juin 1892.

Il semble résulter des cours du comptant des rentes que les achats de la caisse des Dépôts n'absorbent plus la totalité des ventes de la province. Aussi la spéculation montre moins d'entrain et les cours s'en ressentent. Le 3 0/0 Ancien recule à 99.57 ; le Nouveau à 100.67 et le 4 1/2 à 105.77.

La Rente Italienne conserve le cours de 94. On suppose que l'entrevue de Potsdam aura pour résultat une diminution des dépenses militaires de l'Italie. L'Extérieure cote 67.3/4. Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 25 1/4. On calcule que la réduction du coupon permettra d'établir le budget à peu près en équilibre. Le Rouble monte à 260 3/4 ; le Russe Nouveau à 79.75 et l'Orient à 69.20.

La Banque de France conserve le cours de 4.165. Le Crédit Foncier, dont l'assemblée est convoquée extraordinairement en ce moment, est en reprise marquée à 1.160. La Banque de Paris est ferme à 677. Le Crédit Lyonnais clôture en légère avance sur hier à 791. La Société Générale se maintient à 463.50.

L'action Immeubles de France se traite au comptant à 495 fr.

Les Chemins Economiques valent 424.50

NOUVELLES MILITAIRES

LE GÉNÉRAL BORIUS

Le général de brigade Borius, qui succède au général de division Brugère dans les doubles fonctions de chef de la maison militaire et de secrétaire général de la présidence de la République, appartient à l'arme du génie. Il est originaire de Rochefort et est sorti de l'École polytechnique en 1856.

Il fut nommé chef de bataillon le 13 décembre 1870.

Après la guerre, le général Borius a coopéré aux travaux de défense de Belfort, de Mézières et de Versailles ; il a rempli les fonctions de chef de l'état-major particulier pendant le ministère du général Billot ; a été attaché au 3^e bureau du dépôt de la guerre et a commandé en second l'École de l'artillerie et du génie à Fontainebleau. Pendant que le général Billot commandait le 1^{er} corps, il fit venir à Lille son ancien officier d'ordonnance et lui confia le poste de directeur du génie.

Depuis qu'il a reçu les étoiles, le 11 juillet 1889, le général Borius commandait l'École polytechnique. S'il n'avait pas été choisi par M. Carnot, il eût pris le commandement d'une brigade après avoir reçu, le 14 juillet, la croix de commandeur ; il est officier de la Légion d'honneur depuis le 6 octobre 1875.

Agé de 57 ans, il est destiné à recevoir dans deux ans les étoiles de divisionnaire pour lesquelles il allait être proposé.

MORT D'UN ANCIEN ÉLÈVE DE SAUMUR

Les journaux de la Corse nous apprennent la mort à Nice, dans sa 79^e année, de M. le colonel de gendarmerie en retraite Godey de Mondesert. Les obsèques ont eu lieu à Nice. Le corps a été ensuite transporté en Corse, à Bastia, pour être placé dans un caveau de famille.

Nous lisons dans le *Petit Bastiais* :

« M. le colonel de Mondesert était pour nous un Corse. Marié dans notre ville à une demoiselle qui appartenait à l'une des premières familles de Bastia, il était devenu notre concitoyen, et il s'était attaché à son pays d'adoption.

« Engagé volontaire à 18 ans aux lanciers, il entra à la même année à l'École de Saumur ; à sa sortie, il fut promu sous-lieutenant au 9^e hussards, qu'il quitta comme lieutenant pour entrer dans la gendarmerie.

« Il vint à Bastia comme capitaine-trésorier de la 4^e compagnie, puis revint au milieu de nous comme chef de légion.

« Avec son beau passé militaire, il aurait pu aspirer aux étoiles de général de brigade ; il aime mieux se retirer. La croix de commandeur de la Légion d'honneur avait récompensé ses quarante-deux ans de services et ses nombreuses campagnes.

« Dans la vie privée, cet énergique officier était l'homme le plus courtois et le plus bienveillant ; il comptait de nombreux amis, et nos concitoyens l'éluèrent à diverses reprises membre du Conseil municipal. »

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

ARRIVÉE D'UNE BATTERIE D'ARTILLERIE

La batterie d'artillerie qui vient chaque année à Saumur pour les exercices de tir, est arrivée ce matin.

C'est toujours le 33^e d'artillerie, en garnison à Poitiers, qui fournit cette batterie pour deux mois, afin de faire les exercices du canon et de tir de l'École de cavalerie.

NOUVELLE FÊTE NATIONALE

Le *Journal officiel* a publié hier la loi qui déclare fête nationale la journée du 22 septembre 1892 — centenaire de la proclamation de la République.

LA RÉGIE ET LA LOI BÉRENGER

Plusieurs tribunaux, entre autres la Cour de Rennes et celle de Lyon, avaient appliqué la loi Bérenger en matière de fraudes commises au préjudice de la régie.

La Cour de cassation, par un arrêt du 19 novembre 1891, a cassé un jugement de ce genre.

La jurisprudence est donc bien établie sur ce point. La loi Bérenger ne peut être appliquée en matière de fraudes contre la régie.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Les récompenses suivantes ont été accordées pour actes de dévouement :

Médaille d'argent de 2^e classe, M. Delalande, percepteur ;

Mentions honorables : MM. Desroches, pécheur, à Saint-Martin-de-la-Place, et Morisseau, carrier, à Angers.

TURQUANT. — Il y a quelques jours, M. Maurice Bruneau, âgé de 77 ans, travaillait dans le jardin de sa fille, M^{me} Esnault. Lorsque celle-ci vint le chercher pour déjeuner, le vieillard était étendu la face contre terre et ne donnait plus signe de vie. Des voisins transportèrent le corps sur un lit, et le médecin, appelé, ne put que constater le décès par suite d'une congestion cérébrale.

FONTENVAULT. — Le 17 juin, M. Guérineau, meunier, surveillait la marche de son moulin, quand sa petite fille, âgée de 6 ans, vint s'amuser autour de lui. Le meunier s'étant éloigné pour regarder dehors, il entendit aussitôt son enfant jeter des cris en appelant sa mère : elle se trouvait accrochée par son sarreau à l'arbre vertical. M. Guérineau, accouru de suite, arrêta son moulin et décrocha la pauvre petite, qui avait le bras gauche cassé au-dessus du coude et se plaignait de douleurs dans la tête. Mais elle l'a échappé belle, car il est étonnant que l'enfant n'ait pas été broyée, au premier tour, entre l'arbre de couche et le gros tuyau conduisant la farine dans le blutoir, qui ne sont séparés que par un espace d'environ quinze centimètres.

Blou. — Jeudi dernier, vers une heure, M. François Pantais, cultivateur à Blou, partit avec sa femme à la foire de Longué.

A son retour, c'est-à-dire le même soir, vers cinq heures, il s'aperçut que des malfaiteurs étaient entrés chez lui. La garde de la serrure avait été enlevée et la porte ouverte.

Dans sa chambre du premier étage, il trouva son armoire et son buffet ouverts, et tout le contenu sur le plancher.

Il constata en outre que 65 francs, sept draps et douze chemises lui avaient été volés.

La valeur des objets dérobés a été estimée à la somme de 175 fr.

LOUDUN. — Dimanche matin, à trois heures, au moment où le train qui vient de Tours entrainait en gare, au passage à niveau de la route de Chinon, un nommé Tremblay, âgé de trente ans, s'est couché sur la voie ; quand on l'a relevé, il avait le bras gauche presque détaché du tronc, le crâne fracassé, le bout du pied coupé.

Le docteur Amirault, appelé en toute hâte, après un pansement sommaire, a ordonné le transfert du blessé à l'hôpital, où on lui a fait l'amputation. Le malheureux devait se marier hier mardi.

ANGERS. — La procession de la Fête-Dieu. — Nous lisons dans le *Petit Courrier*, journal républicain :

« Toujours très belle la procession de la Fête-Dieu à Angers. Elle attire sur son passage un grand nombre de fidèles.

« Les processions d'Angers jouissent d'une renommée quasi universelle. Beaucoup d'étrangers, même des Anglais, viennent dans notre ville.

« La liberté des processions est, à tous les points de vue, excellente.

« L'apaisement fait, dans toute la France, de grands progrès. L'administration républicaine de Nantes a imité l'exemple de libéralisme de celle d'Angers, en permettant la libre sortie de la procession du Sacre. »

Manœuvres d'embarquement. — Avant-hier matin, le 2^e escadron et un peloton du 1^{er} escadron de cuirassiers ont opéré des manœuvres d'embarquement à la gare Saint-Laud, devant M. Lafouge, général de division, inspecteur de cavalerie. M. le général a ensuite fait faire par le 3^e et le 4^e escadrons, dans le quartier Dupetit-Thouars, plusieurs mouvements d'ensemble exécutés à cheval.

Le 435^e de ligne s'est également livré hier matin à des manœuvres d'embarquement à la gare Saint-Laud.

Ces manœuvres ont été exécutées avec une précision et une vitesse dignes des plus grands éloges.

Les pontonniers. — Le 2^e régiment de pontonniers a jeté avant-hier matin, à 6 heures, un pont sur la Loire en face de la Pointe.

Un grand nombre de curieux assistaient à cette opération toujours très intéressante.

L'incendie de lundi matin. — Les dégâts de l'incendie de la rue Lardin-du-Musset, à Angers, dont nous avons parlé hier, sont évalués à 15,000 fr. Tout était assuré.

Suivant le *Patriote*, les causes de l'incendie ne sont pas encore bien nettement déterminées. On ne croit pas que la fille Beurrier, arrêtée pendant l'incendie, soit l'auteur du sinistre. L'enquête aurait démontré que cette fille n'a pu approcher du bâtiment où le feu a pris naissance. En effet, lorsque les premières personnes sont arrivées, elles ont dû enfoncer une porte pour arriver jusqu'au foyer de l'incendie.

D'ailleurs, la fille Beurrier nie formellement avoir commis ce crime. Or, non seulement elle n'avait pas pris cette attitude lorsqu'elle a été poursuivie, la première fois, en Cour d'assises, mais encore elle était venue elle-même se constituer prisonnière, faisant à la gendarmerie des Ponts-de-Cé les aveux les plus complets. Un autre argument vient encore à l'appui de l'innocence de la fille Beurrier. Celle-ci, en mettant le feu dans les fermes, avait quelques rancunes à satisfaire contre les habitants qui lui avaient refusé du pain. En est-il de même cette fois ? Nullement. La fille Beurrier ne connaît ni les époux Thomazeau, ni le fabricant de chevaux mécaniques. Elle n'avait donc aucune raison de leur en vouloir.

Dans ces conditions, il est probable que la fille Beurrier sera en liberté lorsque paraîtront ces lignes.

Ajoutons que l'on a tout lieu de croire que la malveillance est étrangère à cet incendie.

Une agression. — Dimanche soir, vers 9 heures 1/2, une agression a eu lieu faubourg Saint-Lazare.

Deux cuirassiers ont été assaillis, en sortant de chez M. Debled, par deux garnements dont l'un, le nommé Girardeau, s'empara du casque de l'un des cuirassiers et se sauva avec.

Les cuirassiers et M. Debled coururent après et le rattrapèrent. Ils lui firent rendre le casque et les deux soldats s'en allèrent.

Les deux agresseurs tournèrent alors leur colère contre M. Debled qui ne demandait maintenant qu'à rentrer tranquillement chez lui et tombèrent à bras raccourcis sur lui.

C'est alors que se passe une scène d'un caractère absolument odieux, dit le *Patriote*.

Une quinzaine d'autres individus, camarades de Girardeau et de son acolyte, sortirent d'un établissement public voisin où, chaque dimanche, a lieu un bal de nuit, et, comme des bêtes furieuses, se ruèrent sur la victime, M. Debled.

Celui-ci fut jeté à terre. Toute la bande se précipita sur ce malheureux auquel les coups de pied et de poing ne furent point ménagés.

Lorsque les malfaiteurs crurent que ce pauvre homme avait reçu son compte, il détalèrent à belles jambes, emportant la casquette et les sabots de leur victime.

M. Debled se releva tout ensanglanté; il avait reçu un grand nombre de blessures, dont quelques-unes assez graves à la figure, aux bras et aux jambes.

M. Debled est allé lundi matin faire constater ses blessures par un médecin.

Quant aux lâches auteurs de ces agressions, ils ne tarderont pas probablement à tomber sous entre les mains de la justice. Déjà quatre d'entre eux sont connus, ce sont les nommés Joseph Lamoureux, Degrès, Chaloris, demeurant montée des Forges, et le sieur Girardeau, domicilié rue Lionnaise. Le plus âgé de la bande n'a pas dix-huit ans; le plus jeune n'a que quinze ans.

Tous ces malfaiteurs précoces ne tarderont pas à recevoir le châtement qu'ils ont mérité.

COURSES D'ANGERS

Deuxième journée. — Moins de monde que la veille.

Le prix de la ville d'Angers, 1,000 fr., a été gagné par *Jouvence*, à M. Thibault, suivie de près par *Jongleur* et *Kamala*.

Le prix Principal, 2,000 fr., a été gagné par *Cabochon*, au comte de Clermont-Tonnerre, grâce au jockey qui a trouvé moyen de faire dérober *Fénelon*.

Le prix du Roi-René, 2,000 fr., a été gagné par *Savarin*, à M. de Mombel.

Le prix d'Orléans, 800 fr., est revenu à *Jorillo*, au comte de Pourtalès.

Le steeple-chase, 2,600 fr., a été gagné par *Waniz*, battant *Débuché* et *Biskra*, mais une contestation s'élève et *Waniz*, qui n'avait pas sauté une haie, est disqualifié et le prix est remis à *Débuché*, au comte de la Boullaye.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE A TRELAZÉ

Vendredi dernier, une nommée Marie Lausac, femme Jointré, d'origine bretonne, disparut du domicile conjugal.

Le lendemain on découvrait, sur les bords d'un fond de carrière abandonné, plein d'eau, un bonnet ayant appartenu à M^{me} Jointré.

Tout fait croire que cette malheureuse est noyée dans cette pièce d'eau dont la profondeur est de 100 mètres environ.

Y a-t-il suicide? Se trouve-t-on en présence d'un accident?

La première hypothèse paraît la plus vraisemblable.

Cet acte de désespoir aurait été déterminé par la misère. La famille Jointré est dans une détresse complète.

La défunte était âgée de 41 ans; elle laisse quatre enfants en bas âge.

POURSUITES CONTRE M. WILSON

On télégraphie de Tours, 24 juin:

« Les poursuites contre M. Wilson, à l'occasion des élections municipales de Loches, sont décidées, la justice ayant réuni tous les éléments nécessaires.

« Le procès en corruption électorale viendra devant le tribunal de Loches avant la fin du mois. »

INCENDIE A LOCHES

On télégraphie de Loches, 24 juin, à 10 heures:

« Un incendie vient d'éclater dans le faubourg Saint-Jacques, chez un nommé Berry.

« La cause en est inconnue.

« Deux greuiers, malgré de prompts secours, ont été la proie des flammes.

« On n'a pas encore fait la part du feu. »

GRAVE ACCIDENT AU PORT DE BREST

Un grave accident a eu lieu avant-hier à bord du croiseur le *Dupuy-de-Lome*. Pendant un essai de tirage forcé, la lumière électrique s'étant éteinte subitement, les ouvriers de la chaufferie ne pouvant plus contrôler le niveau de l'eau, celle-ci manqua dans la chaudière. La plaque de tête de la chaudière céda sous la pression de la vapeur qui envahit la chaufferie hermétiquement fermée. Au même moment, un incendie éclatait dans les soutes à charbon.

Pendant qu'on éteignait le feu, le maître mécanicien enfonçait avec un marteau la porte de la chaufferie. Les ouvriers purent alors être retirés grièvement brûlés et à demi-asphyxiés.

Les premiers soins leur furent donnés, puis le *Dupuy-de-Lome* étant rentré dans la rade, des secours furent envoyés. Les blessés, transportés à l'hôpital maritime, sont au nombre de seize. La plupart des brûlures sont superficielles, mais très étendues. On espère les sauver tous si des complications ne surviennent pas. Plusieurs autres ouvriers ont été brûlés légèrement.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 21 juin. — Yvonne-Maria Chemineau, rue de la Petite-Bilange.

DÉCÈS

Le 21 juin. — Mathurin Hamon, tannier, 75 ans (veuf), à l'Hôpital.

Le 22. — Constance-Caroline Gallais, épouse de Auguste Sechet, 52 ans, route d'Angers.

LES VIGNES EN CHAMPAGNE ET DANS LE SAUMURDIS

Le provignage à l'Ecole de Montpellier

Dans le Saumurois, dans les Charentes, dans la Champagne, les préoccupations sont toujours aussi vives, au sujet de la reconstitution des vignobles.

Si en Champagne une grande résistance existe encore contre le greffage sur plants américains, il n'en est pas de même dans notre pays, constatons-le. Mais nous sommes toujours à la recherche d'un plant américain pouvant s'adapter au sol crayeux d'une partie du Saumurois et de quelques points de notre département.

Dans la Champagne, des syndicats se sont formés, et des souscriptions considérables sont mises à la disposition d'une Commission à laquelle on laisse le champ libre pour la défense.

L'étude de ce qui se passe en Champagne est très instructive, et nous espérons, d'un court voyage chez nos ennemis les Champenois, tirer quelque profit.

Le vignoble champenois est celui où les ceps sont les plus rapprochés les uns des autres. Dans la ligne, ils ne sont séparés que par 47 centimètres et par 36 centimètres entre les rangées; en sorte que l'hectare ne compte pas moins de 38,000 pieds. Une densité semblable se montre également, quoique à un degré moindre, dans les départements limitrophes. En effet, on compte par hectare 28,000 pieds dans la Meuse, environ 24,000 dans la Haute-Marne et dans les Ardennes, 17,000 dans l'Aube, 15,000 dans l'Aisne, près de 13,000 en Seine-et-Marne. Dans la plupart des vignobles méridionaux, ces nombres descendent jusqu'à 12,000 et tombent à 5,000 dans la Gironde. Dans l'Hérault, 3,700 pieds sont une moyenne, et dans le Gard, où en vue du développement probable du plant américain (développement

dont on jugeait par l'Amérique où la vigne est à long bois sur lit de fer), l'hectare se réduit à 2,500 pieds.

A Chissay et à Montrichard, où on cultive en « cheintres », on met environ 850 pieds.

Ajoutons qu'en Champagne, la distance entre les ceps est généralement irrégulière, car le nombre de pieds est produit par des provignages successifs. Ce nombre, dans les vieilles vignes, atteint 60,000.

On comprend les inquiétudes très naturelles des Champenois, qui savent bien qu'en provignant chaque année, c'est le greffe français qu'ils mettent en terre, le livrant ainsi aux attaques du phylloxéra, qui ne respectera que le pied mère. Une fortune considérable est donc menacée de disparaître.

Il est bien difficile de se rendre compte exactement de ce que produit le vignoble de la Champagne, et cette production intéresse vivement les Saumurois dans leur procès contre les Champenois.

En 1867, le docteur Guyot disait que, sur une étendue territoriale de 818,044 hectares, le département de la Marne cultive environ 18,000 hectares de vignes: quarante-cinquième partie de son sol total. Sur ces 18,000 hectares, 14,000 hectares appartiennent aux deux arrondissements de Reims et d'Épernay. Le canton de Vertus, réuni à ces derniers, constitue la totalité des vignes qui produisent les *vrais vins de Champagne*. Chaque hectare produit en moyenne 30 hectolitres; quelques-uns, en année exceptionnelle, produisent 60 hectolitres.

Le 26 février 1891, dans une réunion des Agriculteurs de France, un Champenois parlait de 16,000 hectares pouvant donner les uns jusqu'à 60 hectolitres les bonnes années; mais on compte en moyenne 30 hectolitres qui à 125 bouteilles donneraient 60 millions de bouteilles sur lesquelles les Chambres de commerce ne constatent la vente que de 20 à 22 millions de bouteilles.

M. Benoit en conclut que la Champagne n'a pas besoin d'avoir recours aux autres vignobles. Ce qui est à discuter.

M. de Laverrière parle de l'existence de 17,000 hectares valant de 70 à 80 millions, soit 4,400 l'hectare. La statistique de 1882 admet le chiffre de 4,000 fr. comme valeur de l'hectare, chiffre infime mesuré d'après le revenu annuel; si on ajoute la valeur de 20 millions de bouteilles expédiées par Reims ou Épernay, on arrive à un total annuel retombant sur le capital foncier de bien lourde façon !!

M. René Lamarre, un jeune et ardent polémiste, un peu révolutionnaire, dans une brochure à sensation dont on se préoccupe beaucoup en Champagne, « *la Révolution champenoise* », évalue à 10,000 fr. la valeur d'un hectare, et la Champagne qui produit 24 millions de bouteilles en vendrait 110 millions.

Dans le cas indiqué par M. Benoit à la Société des Agriculteurs de France, le reliquat invendu serait écrasant; dans le second cas, le *chemin de fer* jouerait un rôle très supérieur à celui de la *vigne*.

C'est un peu ce dont nous nous doutions dans le Saumurois.

Nous sommes de l'avis de M. René Lamarre, sachant combien la Champagne achète de vins dans le Saumurois et dans la Côte-d'Or.

Les Compagnies de chemins de fer — par ordre ou payées — se sont toujours refusé à donner des chiffres officiels exacts; le commerce des champagnes est en ce moment entre les mains des Allemands, dont quelques juifs, sans aucun doute.

S'il est vrai que, d'après M. Lamarre, le prix de culture d'un hectare soit de 4,500 fr. sans amortissement de création, et de 4,200 fr. d'après un propriétaire non moins compétent, nous en arriverions à conclure que les dix hectolitres de vin que M. Lamarre donne comme produit de 1890 ne couvriraient les

frais courants que si le vin était vendu 150 fr. l'hectolitre, soit 300 fr. la barrique.

De là la *révolution champenoise* et la levée de boucliers des vigierons contre les champagniseurs et les délégués du service phylloxérique qu'ils accusent de vouloir détruire le vignoble de la Champagne.

Surexcités par des revendications plus ou moins légitimes et par M. Pierre Lamarre, les vigierons champenois veulent à leur tour se constituer en Syndicat, s'associer en une vaste Société par actions, faire eux-mêmes du champagne, vendre leur récolte à un prix rémunérateur et leur vin fabriqué le plus cher possible. Ils prétendent, d'un autre côté, s'organiser de façon à ne vendre que des vins de la Champagne et ne vouloir se prêter à aucun des mélanges qui déprécient l'industrie des champagnes depuis quelques années. Cet aveu eût été bon à entendre devant la Cour d'Angers, qui a condamné les Saumurois.

Nous ne savons ce qui résultera de leur entreprise; mais ce que nous savons et ce qu'ils paraissent ignorer, c'est que pendant qu'ils luttent contre les grands négociants, les grands fabricants et leurs propriétaires, le phylloxéra continue ses ravages. Nous allons les voir, ignorants comme ils paraissent l'être, se préoccuper successivement, comme on l'a fait dans tous nos départements, de la défense par *extinction*, par les *insecticides*, par les *engrais*, et par toutes les panacées que d'éhontés marchands vont leur offrir. Nous profitons de cette occasion qui nous est offerte de démontrer une fois de plus (et la leçon profitera aux habitants de l'Anjou) que le salut est dans la greffe sur plants américains, et que le provignage est possible même avec le plant américain, en suivant le procédé que M. Foëx, de Montpellier, essaye depuis quatorze ans, avec le plus grand succès. Ce sera l'objet d'un prochain article, dans lequel nous résumerons tous les travaux les plus sérieux, faits récemment, sur les moyens de défense et sur les idées qui ont cours aujourd'hui sur la véritable cause du dépérissement de nos vignes. G. DE CAPOL.

Mont-sous-les-Côtes (Meuse), le 20 mai 1891. — Je continue à employer avec succès vos Pilules Suisses, à la grande satisfaction des malades auxquels elles sont administrées. Je vous donne l'autorisation de publier mon appréciation sur vos excellentes Pilules Suisses; simple hommage rendu à la vérité. Docteur ERNEST DIDIER.

La Banque V° Lambert et Fils paie SANS FRAIS, et dès maintenant, TOUS LES COUPONS à l'échéance de Juillet dont le prix est déjà annoncé.

Grand Cirque Hippodrome
W. PINDER
Jeudi 23 juin, représentations extraordinaires
Exercices équestres acrobatiques, gymnastiques
LES DÉSOPILANTS CLOWNS
Les Éléphants Indiens

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
ARTICLES DIMINUÉS
Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat.
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.
Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. HACAULT ayant cessé ses fonctions de notaire à Montreuil-Bellay et désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

**Appartement au 1^{er} étage
A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,
rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT,
qui l'habite. (426)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,
Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A LOUER**L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE**

Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} FERBU, rue
Saint-Nicolas, n° 12.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à
manger, décharge de cuisine, deux
pompes, un grenier, une terrasse
avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-
JOSEPH.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Précédemment occupée par M. le
docteur Gérard, médecin major à
l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service
d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTE-
MENTAL, libéral-conservateur, pa-
raissant trois fois par semaine,
demande un SECOND RÉDACTEUR
pouvant justifier des meilleures
références.

Écrire aux initiales D. D., à
l'Agence Havas, place de la Bourse,
8, Paris.

A VENDRE**JOLI CHATEAU**

Renaissance

Jolie Chapelle, jolie Ferme nou-
vellement construite, vingt hec-
tares de terre environ, prairies,
clos, beaux ombrages.

S'adresser à M^e HATIN, notaire
à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-
Loire).

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12.

S'adresser à M^{me} TURMEAU-
BOUET, qui l'habite.

ON DEMANDE une personne con-
naissant très bien la tenue des
livres, ayant une belle écriture.
Travail assuré pour la fin de
l'année, espérances pour l'avenir.
Très bonnes références exigées.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

**Magasin de bois du Nord
et du Pays**

Ancienne maison bien connue dans
la contrée et jouissant d'une
bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Ni-
colas, Saumur.

A VENDRE

Grande quantité de Moellons ;
Quantité de Javelles de sar-
ments de vignes ;
Un beau et bon petit âne, l'é-
quipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY,
à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**Corsets sur Mesure
ET CORSETS AVEC SUPPORTS**

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIS, 48, Grand'Rue,
Saumur.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 53, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUP-
PLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les
membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent
plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'a-
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-
DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,
7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES
Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes cou- leurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Poupées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.	Tablettes Menthe Nit- cham, 1.60
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Pastilles au parfait Guignolet, 1.75
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Vêtement complet en Cheviot toutes nuances, depuis 35 fr. sur mesure

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,